

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2021

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Stéphanie BOUVET – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Philippe BIDAN – Hervé LE DOUCEN

Absente Excusée : Brigitte LE DUC pouvoir à Stéphanie BOUVET

LOTISSEMENT DES NOËS : Alimentation basse tension, éclairage public, infrastructures de télécommunications

Le Conseil Municipal :

- **Valide** les travaux d'alimentation basse tension 25 300 € TTC (soit une participation de la Commune de 10 541.67 €) ;
- **Valide** les travaux d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif total de 10 100.00 € TTC (1ère phase) et 16 300.00 € TTC (2^{ème} phase) (soit une participation de la Commune de 6 078.71 € pour la 1^{ère} phase et 9 810.18 € pour la 2^{ème} phase) ;
- **Valide** les travaux de fourniture et de pose génie civil du réseau de communication pour un montant estimatif total de 9 600 € TTC (soit une participation de la Commune de 6 400 €) ;

AMENAGEMENT DES CHEMINS DE LA DOUVE AUX LOUAIS

Le Conseil Municipal Valide la proposition de l'entreprise COLAS pour 41 793.62 € TTC

ECOLE NUMERIQUE RURALE

M. Le Maire informe l'assemblée que les dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, ont été retenus. Ainsi, le coût des équipements pour les 2 écoles qui s'élève à 23 597.62 € HT (7 109.00 € pour l'Ecole Notre Dame de Lourdes et 16 488.62 € pour l'Ecole Publique Joseph HUDO) sera subventionné par l'Etat, à hauteur de 16 045.03 € (4 947.00 € pour l'Ecole Notre Dame de Lourdes et 11 098.03 € pour l'Ecole Publique Joseph HUDO). M. Le Maire précise que préalablement aux acquisitions de matériel, il est nécessaire de signer la convention proposée par l'Etat.

CREATION DE POSTE

Afin de pallier le départ en retraite au 31 décembre 2021 de l'agent de maîtrise, responsable de l'entretien des bâtiments, le Conseil Municipal, valide la création d'un poste d'agent de maîtrise (35h/semaine).

SUBVENTION : INTERVENTION DES ANIMATEURS DE L'ACSE DANS LES ECOLES

Le Conseil Municipal, décide de reconduire cette participation pour 2021 à hauteur de 1.50 € maximum, par année civile et par enfant scolarisé au 10 janvier de l'année. Le versement se fera sur présentation des factures.

LAVE-VAISSELLE SALLE BEAULIEU

Le lave-vaisselle de la salle Beaulieu a été remplacé par un matériel équivalent d'un montant de 3 492.00 € TTC.

TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

Les travaux devraient débuter très prochainement et la rue des bruyères devraient être barrée entre la rue des lierres et la rue du stade, pour une durée d'un an.

AGENDA

Conseil Municipal le 13 octobre 2021